

**Soumission sur l'ébauche de la politique de
partenariat avec la société civile
du Ministère des Affaires étrangères, du
Commerce et du Développement (MAECD)**

présenté par le

Conseil canadien pour la coopération internationale

Le 8 août 2014

**Soumission sur l'ébauche de la politique de partenariat avec la société civile du
Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)
par le
Conseil canadien pour la coopération internationale**

Table des matières

1.	Commentaires généraux sur le processus et la politique.....	3
2.	Qu'est-ce que la société civile ?.....	6
2.1	Refléter toute la diversité des OSC – en fonction de leur taille.....	6
2.2	Faire la distinction entre les OSC canadiennes et celles du Sud.....	7
2.3	Refléter l'éventail complet des rôles joués par les OSC	7
3.	Principes et engagements	8
3.2	Faire des droits de la personne le fondement de toute politique de partenariat avec les OSC de développement international.....	9
3.3	Les OSC en tant qu'acteurs de plein droit du développement, avec leurs propres principes et priorités.....	9
3.4	L'aide humanitaire a ses propres principes directeurs.....	11
4.	Objectifs et actions	12
4.1	La mise en place d'un environnement propice pour la société civile comme objectif général	12
4.2	Inclusion d'objectifs distincts pour le dialogue sur les politiques, les mécanismes de financement et les cadres juridiques favorables	12
4.3	S'engager auprès d'un éventail de parties prenantes clés dans le développement	15
4.4	L'engagement du public sert de multiples fins	15
5.	La mise en oeuvre de la politique	16
6.	Conclusion.....	17

Soumission au sujet de l'ébauche de la politique de partenariat avec la société civile du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAÉCD)

par le

Conseil canadien pour la coopération internationale

1. Commentaires généraux sur le processus et la politique

- (1) Le CCCI apprécie l'occasion qui lui est offerte par le MAÉCD de commenter l'ébauche de cette politique – et en particulier les efforts déployés par l'honorable Christan Paradis, ministre du Développement international et de La Francophonie, et par le ministère pour rejoindre les membres de la communauté du développement international pendant la période de consultation de deux mois et pour l'engagement à fournir des commentaires sur les soumissions reçues au cours de cette période de consultation. Cette approche est conforme aux bonnes pratiques et à l'esprit de partenariat que cette ébauche de politique tente de favoriser. Nous sommes confiants que cette politique permettra d'atteindre un nouveau niveau de dialogue constructif et de coopération entre le MAÉCD et les organisations de la société civile (OSC) – des acteurs qui ensemble représentent la plus grande source d'expertise canadienne dans les domaines de la coopération internationale pour le développement, de l'aide humanitaire, de l'engagement du public et des politiques de développement.
- (2) Le CCCI et ses membres accueillent favorablement *l'Ébauche de la politique de partenariat avec la société civile* du MAÉCD, à titre de première étape importante d'un processus nécessaire et urgent visant à rétablir une relation constructive entre le MAÉCD et les acteurs du développement de la société civile. Nous avons assisté ces dernières années à la détérioration d'un important partenariat historique, tant pour les OSC que pour le gouvernement, et qui visait la réalisation de leurs objectifs respectifs de développement international. Les changements et la réduction drastique des modalités de financement, conjugués à un manque de reconnaissance de la diversité et de la valeur de la contribution des OSC au développement, ont eu des conséquences négatives tant sur les programmes des OSC que sur ceux du MAÉCD. Le CCCI et les conseils provinciaux et régionaux ont documenté ces conséquences négatives et ont formulé des recommandations pour améliorer la relation entre l'ACDI/MAÉCD et le secteur.¹
- (3) Lors de la préparation de cette soumission, le CCCI a mené un vaste processus de consultation auprès de ses membres. Ce processus a inclus deux webinaires préliminaires sur l'ébauche de la politique afin de recueillir des commentaires tôt dans le processus et de solliciter des suggestions quant aux grandes lignes et aux messages clés de cette soumission. Des représentants de 37 organisations ont

¹ *La création d'un environnement propice aux organisations de la société civile au Canada : les principaux problèmes qui touchent les organisations de développement international et d'aide humanitaire canadiennes*, Réseau de coordination des conseils et CCCI, 2014, http://www.ccic.ca/files/fr/what_we_do/june_2014_final-draft-executive_summary_establishing_an_ee_for_csos_in_canada_fr.pdf

Remettre le partenariat au cœur du développement : l'expérience de la société civile canadienne avec le mécanisme d'appel de propositions de la Direction générale des partenariats avec les Canadiens de l'ACDI, Réseau de coordination des conseils et CCCI, 2012, http://www.ccic.ca/files/fr/what_we_do/2012_03_Rapport_sur_sondage_DGPC.pdf

participé à ces webinaires. Les membres des groupes de travail *ad hoc* du CCCI (sur l'aide humanitaire, l'engagement du public, les mécanismes de financement et le secteur extractif), qui ensemble représentent plus de 20 organisations membres, ont aussi été impliqués dans la rédaction de certaines parties de cette soumission. Le CCCI a sollicité des commentaires sur l'ébauche finale de cette soumission de la part de l'ensemble de ses membres, i.e. plus de 75 organisations, et a reçu des commentaires de la part d'une douzaine d'entre elles lors de cette dernière phase, y compris de la part des conseils provinciaux et régionaux qui ensemble représentent près de 400 organisations.

- (4) Cette soumission est donc un résumé représentatif des principaux points soulevés par les organisations membres, et qui s'inspire de la longue expérience politique du Conseil sur les enjeux liés à la société civile et au développement. Depuis plus de 45 ans, le CCCI représente les organisations de la société civile canadienne et travaille en collaboration avec les partenaires de la société civile et le gouvernement du Canada sur les enjeux liés à la coopération au développement et à l'aide humanitaire. La vaste expérience du CCCI en termes de contributions aux discussions clés sur le développement et sur le rôle de la société civile dans le développement dans de nombreux forums internationaux a aussi été un atout pour ce processus. Enfin, le Conseil a encouragé ses organisations membres à participer au processus de consultation de manière indépendante et à commenter directement les aspects de l'ébauche de la politique qui étaient particulièrement pertinents pour elles.
- (5) En analysant l'ébauche de la politique, le CCCI et ses membres ont identifié plusieurs éléments importants qui constituent une base solide pour la politique proposée. Dans cette soumission cependant, nous mettons surtout l'emphase sur les aspects qui, à notre avis, devraient être précisés ou modifiés afin de rendre la politique plus forte, plus claire et plus complète. Puisque cette politique aura des effets à long terme pour le travail des OSC sur le terrain et pour les relations entre le MAÉCD et la société civile canadienne, il est important qu'elle soit aussi complète, précise et nuancée que possible.
- (6) L'ébauche de cette politique est une réponse positive à l'examen par les pairs de l'aide publique au développement canadienne (APD) mené en 2012 par le Comité de l'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (CAD-OCDE), et qui recommandait spécifiquement à l'(ancienne) Agence canadienne de développement international (ACDI) d'adopter rapidement une stratégie de partenariat avec les OSC.² Nous trouvons encourageant de constater que l'ébauche de la politique reflète déjà plusieurs des meilleures pratiques en matière de partenariats entre gouvernement donateur et société civile identifiées dans le rapport du CAD-OCDE intitulé *Partenariats avec la société civile : 12 leçons tirées des examens par les pairs du CAD*.³ Dans cette soumission, nous suggérons plusieurs endroits où ces leçons pourraient

² L'examen par les pairs de 2012 du Canada par le CAD de l'OCDE (page 29) soulignait la nécessité pour le Canada de développer une stratégie pour les OSC. Voici ce qu'il notait (traduction libre) : "Sur la base des leçons tirées des examens par les pairs [...], la nouvelle stratégie de l'ACDI pour la société civile devrait inclure :

- un ensemble de buts et d'objectifs stratégiques clairs, tels que le renforcement la société civile dans les pays de concentration;
- une définition claire des OSC et des ONG;
- un raisonnement clair expliquant pourquoi l'agence travaille avec ces différents types d'organisation; et
- des directives sur les actions nécessaires pour la réalisation des objectifs stratégiques, y compris les principes et les conditions du travail avec les OSC. »

³ Voir le rapport (en anglais seulement) *Partnering with Civil Society: 12 Lessons from DAC Peer Reviews*, OCDE, 2012, <http://www.oecd.org/dac/peer-reviews/12%20Lessons%20Partnering%20with%20Civil%20Society.pdf>

être utilisées pour renforcer la politique. Nous recommandons au MAÉCD d'examiner ces leçons attentivement et de s'assurer qu'elles soient reflétées de manière appropriée dans cette politique.

- (7) Suite à la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui a eu lieu au Mexique en avril 2014, le ministre Paradis a publié une déclaration dans laquelle il disait ceci: «Le Canada reconnaît et appuie le rôle primordial que la société civile assume en vue d'atteindre les objectifs de développement. La société civile encourage les citoyens à participer aux processus décisionnels qui les concernent. En appuyant les droits fondamentaux de la liberté d'expression, d'association et d'assemblée, la société civile permet aux citoyens d'exiger de leur gouvernement qu'il rende des comptes, ce qui donne de la légitimité aux institutions gouvernementales, contribuant à leur tour à assurer une croissance et un développement durables et à réduire la pauvreté ». ⁴ Le CCCI et ses organisations membres ont accueilli favorablement cette reconnaissance des rôles importants joués par la société civile dans tous les pays, y compris au Canada. La déclaration du ministre signalait un engagement renouvelé, et fort attendu, de la part du MAÉCD en vue d'assurer une place pour le financement et les programmes de la société civile dans l'APD canadienne, après plusieurs années d'incertitude et de tension dans les relations entre le gouvernement et la société civile. L'ébauche de la politique de partenariat serait grandement rehaussée si l'engagement du Canada pour la protection et la promotion d'un environnement propice pour la société civile, tel que décrit dans la déclaration du ministre au Mexique, y était plus clairement articulé et exprimé.
- (8) Nous croyons que, à la base, le but de cette politique devrait être d'intégrer complètement l'expertise et les expériences variées de la société civile canadienne au sein de la programmation et de la politique de développement du MAÉCD – comme mentionné présentement dans l'objectif 4 de l'ébauche de la politique. Nous proposons donc que ce texte apparaisse de manière plus centrale dans la section sur le *But* ou l'*Introduction* de la politique. L'atteinte de ce but principal nécessitera une politique qui identifie clairement les rôles, les principes et les objectifs de la société civile canadienne à l'intérieur du cadre qui guidera la manière dont le gouvernement travaillera avec la société civile pour réaliser sa vision du développement. Cela nécessitera une politique qui prenne en compte la grande diversité des OSC, grandes et petites, du Nord et du Sud; qui reconnaisse l'éventail des rôles joués par les OSC, y compris en tant qu'experts sur les politiques et en tant que chercheurs, en tant qu'éducateurs engagés dans la sensibilisation du public et en tant qu'innovateurs constants; qui assure un espace aux OSC afin qu'elles puissent définir leurs propres priorités en tant qu'acteurs indépendants du développement, en conformité avec leurs propres principes et façons de faire, et en partenariat avec toute une gamme d'acteurs et de parties prenantes; qui reconnaît l'importance des principes humanitaires pour les OSC qui répondent aux catastrophes humanitaires et à des besoins clairement identifiés; qui créera un environnement permettant la réalisation de tout cela à travers des dialogues réguliers sur les politiques, des mécanismes de financement réactifs et variés, et des cadres juridiques favorables; et qui reconnaît que l'engagement du public a un rôle clé à jouer pour former un public actif, informé et positif. Pour garantir le passage de l'intention à la pratique, nous suggérons que la politique fasse mention du développement d'un plan d'action identifiant clairement des repères clés pour sa mise en œuvre.

⁴ « Déclaration du ministre Paradis sur l'engagement du Canada à l'égard de la protection et de la promotion d'un environnement propice pour la société civile », Ministères des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, 17 avril 2014, <http://www.international.gc.ca/media/dev/news-communiqués/2014/04/17c.aspx?lang=fra>

- (9) Finalement, nous recommandons que le document emploie systématiquement un style normatif, indiquant comment le MAÉCD entend utiliser la politique et comment cette politique guidera les futurs partenariats du MAÉCD avec les OSC. En particulier, tout le texte de la politique devrait être écrit au futur (i.e. : « Le MAÉCD fera x et y »). Ceci est particulièrement important étant donné le degré de scepticisme affiché par de nombreuses OSC face à une politique qui semble contredire la pratique et les attitudes récentes à l'égard des OSC. Dans sa forme actuelle, l'ébauche de la politique semble suggérer dans certaines sections que les bonnes pratiques sont déjà la norme, alors que ce n'est pas nécessairement le cas. Une politique claire et tournée vers l'avenir sera déterminante pour rebâtir la relation de confiance entre le MAÉCD et la communauté des OSC.

2. Qu'est-ce que la société civile ?

Dans cette section, le CCCI suggère que le MAÉCD s'assure que la politique finale reflète et accomode mieux la grande diversité des OSC, y compris les OSC de différentes tailles; qu'elle fasse une meilleure distinction quant à la manière dont la politique s'applique aux OSC au Canada, au Sud, ou dans les deux cas; et qu'elle énonce plus clairement les conséquences de ces distinctions sur les relations des OSC avec le MAÉCD. Nous soulignons aussi la nécessité pour la politique de refléter la grande diversité des rôles que jouent les OSC, en particulier en ce qui concerne les rôles des OSC canadiennes au Canada.

2.1 Refléter toute la diversité des OSC – en fonction de leur taille

- (10) Si la politique décrit les multiples rôles joués par les OSC, elle reflète mal la diversité de taille et d'échelle, les forces respectives et la valeur ajoutée particulière des diverses OSC canadiennes pour les partenariats avec le MAÉCD. Alors que les plus grandes organisations offrent une capacité accrue, des ressources et des réseaux importants, les petites et moyennes organisations ont souvent des rôles et une expertise très spécialisés qui leur permettent de remplir des fonctions qui diffèrent de celles des plus grandes organisations – au Canada et dans les partenariats qu'elles établissent au Sud. Un aspect fondamental de leur travail est leur capacité à rejoindre et à développer des communautés de soutien au Canada, souvent avec des petites communautés ou des communautés difficiles à atteindre, des groupes démographiques uniques ou certains segments professionnels du public canadien. Cela est souvent soutenu par une forte base de volontaires, une implication significative des jeunes et un engagement des Canadiens envers le travail et les objectifs de ces petites et moyennes organisations, et tout cela favorise le développement de nouvelles approches, une grande créativité dans la résolution de problèmes et un secteur revigoré. Ces relations favorisent un sentiment de rapprochement et d'engagement de communautés et projets spécifiques au Sud avec leurs communautés de soutien et donateurs respectifs au Canada, alors que les organisations lient souvent leur travail à un enjeu local et permettent un plus grand degré d'apprentissage et de croissance personnels. Les petites et moyennes OSC peuvent aussi partager efficacement et intimement leurs résultats de développement et leurs succès avec les populations locales et à travers les médias locaux. Souvent elles possèdent une longue histoire de partenariats avec des groupes communautaires du Sud et avec des communautés et des secteurs particuliers. Le résultat de ces partenariats à long terme, c'est que les petites et moyennes OSC possèdent une connaissance en profondeur du contexte local, de l'histoire et de la culture du lieu où elles travaillent. En raison de leur petite taille, ces organisations sont plus flexibles, moins alourdies par la bureaucratie, innovantes de nature, et elles s'adaptent rapidement aux changements de priorités, de besoins et de réalité auxquels font face leurs partenaires. La valeur particulière de ces organisations dans le cadre de

partenariats avec le MAÉCD devrait se refléter dans la politique, y compris dans la gamme de mécanismes de financement disponibles pour les partenariats MAÉCD-société civile.

2.2 Faire la distinction entre les OSC canadiennes et celles du Sud

(11) Bien que les rôles des organisations de la société civile par rapport au gouvernement et aux communautés soient similaires au Canada et dans les pays partenaires, les relations entre le MAÉCD, les OSC canadiennes et les OSC du Sud peuvent être assez différentes. Il est donc important de clarifier quand la politique fait référence aux OSC canadiennes, quand elle fait référence aux OSC du Sud et quand elle fait référence aux deux groupes d'OSC. Dans le texte de l'ébauche, ces distinctions sont souvent floues ou confuses.

2.3 Refléter l'éventail complet des rôles joués par les OSC

(12) La diversité des rôles de la société civile qui est décrite est très complète et couvre les rôles des OSC tant dans le développement que dans la gouvernance démocratique. Ces rôles sont aussi valides pour les OSC canadiennes que pour leurs homologues du Sud. Sous les rubriques actuelles cependant, l'ébauche de la politique passe à côté de certains aspects importants du travail des OSC et des rôles qu'elles jouent – en tant qu'experts sur les politiques et en tant que chercheurs, en tant qu'éducateurs engagés dans la sensibilisation du public et en tant qu'agents de changement développant continuellement des solutions novatrices pour faire face aux défis du développement. La force collective de la société civile en tant qu'agent de changement n'est pas mentionnée explicitement, et elle devrait l'être. Les OSC se mobilisent aux niveaux national et global comme autant d'acteurs clés, de coordonnateurs et de négociateurs afin de promouvoir et de créer les conditions du changement. Dans cette optique, favoriser la collaboration entre les OSC se traduira par la mise en place de conditions générant plus de dialogue, de diversité et de démocratie.

(13) Pour pallier à ces lacunes dans la politique, nous proposons d'établir une section distincte pour décrire le rôle des OSC en tant qu'« experts », menant des recherches sur une panoplie d'enjeux pertinents pour les politiques publiques, et s'appuyant sur des données et l'expérience pour développer et concevoir des politiques destinées à combler les lacunes des politiques et mettre au point des programmes qui répondent aux besoins sociaux, environnementaux et économiques. Ces rôles sont distincts, bien que complémentaires, par rapport à ceux que jouent les OSC en tant que défenseurs des intérêts.

(14) Comme en fait mention le document ailleurs, les OSC sont souvent des leaders dans la pratique du développement, mais aussi dans la sensibilisation aux enjeux émergents. Le leadership des OSC dans ce domaine devrait être reconnu explicitement parmi les rôles de la société civile et pas seulement en tant que composante de leur travail en tant que "défenseurs des intérêts". Pour clarifier ceci, nous proposons que la Politique de partenariat identifie distinctement le rôle que jouent les OSC canadiennes en tant qu'« éducateurs », pour impliquer le grand public à travers des programmes d'envoi de volontaires à l'étranger et d'autres initiatives qui favorisent le respect, la solidarité et la compréhension, ainsi qu'à travers des activités d'engagement du public et de sensibilisation qui aident à accroître la prise de conscience, à changer les attitudes et à bâtir une citoyenneté mondiale et active.

(15) Nous accueillons favorablement la reconnaissance du rôle d'innovateurs que jouent les OSC, mais nous tenons à souligner que le travail des OSC va bien au-delà des initiatives novatrices spécifiques.

Plusieurs des meilleurs programmes de développement des OSC sont le fruit de partenariats de longue date et de leçons apprises : ils reflètent souvent d'anciennes innovations qui sont devenues les meilleures pratiques depuis, ou encore une évolution des programmes qui ont incorporé des innovations réactives pour s'adapter à des contextes changeants ou émergents. La politique devrait donc valoriser, faciliter et offrir de l'espace pour les approches innovatrices actuelles nées de l'expérience et ne devrait pas limiter les partenariats du MAÉCD avec les OSC aux initiatives "novatrices" qui mettent l'emphase sur des solutions technologiques à court terme pour tenter de résoudre des défis de développement complexes et à long terme.

- (16) Nous croyons que cette politique devrait établir des objectifs et des actions qui aideront les OSC, dans toute leur diversité, à remplir toute la gamme de leurs rôles. Cela nécessite des cadres politiques et juridiques appropriés, un dialogue sur les politiques et des mécanismes de financement tant au Canada qu'à l'étranger, ainsi que des objectifs et des actions qui correspondent clairement à ces divers rôles.

3. Principes et engagements

Dans cette section, le CCCI propose que le MAÉCD fasse des Principes d'Istanbul et des normes relatives aux droits de la personne le fondement de cette politique dans son ensemble. Étant donné la reconnaissance des OSC en tant qu'acteurs de plein droit du développement, nous encourageons le MAÉCD à faire une distinction plus claire entre les principes, les engagements, les objectifs et les priorités qui guident le MAÉCD et ceux qui guident les OSC, et à identifier les points de différence, de recoupement ou de complémentarité. Nous soulignons la nécessité de bien comprendre la nature unique des OSC oeuvrant dans le secteur de l'aide humanitaire, ainsi que l'importance et les implications liées aux principes humanitaires qui guident leur travail. Nous recommandons de reconnaître plus clairement cette distinction dans la politique.

3.1 La référence aux Principes d'Istanbul est cruciale pour les OSC de développement international

- (17) L'ébauche de la Politique de partenariat reconnaît et se fonde sur des engagements qui se sont dégagés des dialogues entre donateurs, gouvernements bénéficiaires et représentants de la société civile mondiale au cours de la dernière décennie, au sein de nombreux forums et organisations intergouvernementaux et multipartites. Nous sommes particulièrement heureux de voir que le *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, et en particulier les *Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC*, constituent le fondement de cette politique. Les Principes d'Istanbul alimentent la vision, les valeurs et les façons de faire des OSC en tant qu'acteurs du développement, et ils reconnaissent la nécessité pour les organisations de la société civile de constamment évaluer et améliorer leur pratique du développement. Les Principes de Busan – l'appropriation démocratique et par pays, les résultats de développement à court et à long termes, les partenariats inclusifs pour le développement, ainsi que la transparence et la redevabilité réciproque – sont des principes auxquels aspirent tous les acteurs du développement, y compris les OSC. Cette soumission propose des moyens précis pour que ces engagements se reflètent de manière plus systématique dans les partenariats du MAÉCD avec les organisations de la société civile.

3.2 Faire des droits de la personne le fondement de toute politique de partenariat avec les OSC de développement international

(18) Le CCCI, en tant que promoteur de cette loi lorsqu'elle a été déposée, est très encouragé de voir une référence explicite à la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle (LRADO) dans l'ébauche de la politique. La LRADO, en tant que cadre juridique pour l'ensemble de l'aide au développement officielle, est le point de référence par rapport auquel le MAÉCD – y compris dans ses partenariats avec les OSC – doit rendre des compte au Parlement. Nous croyons cependant que la LRADO pourrait être mieux reflétée dans le but et les principes sous-jacents de la Politique de partenariat. Pour ce faire, nous recommandons que les trois critères de la Loi – son emphase sur la réduction de la pauvreté, son obligation de « tenir compte des points de vue des pauvres » dans les pays en développement et l'obligation de s'assurer que l'aide canadienne soit « compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne »⁵ - soient soulignés au début de la politique. Nous constatons que le MAÉCD a récemment publié des Notes d'orientation interne et externe pour deux des trois critères de la Loi.⁶ Celles-ci pourraient guider davantage l'approche et le contenu de cette ébauche de politique, garantissant ainsi une plus grande cohérence au sein du ministère.

(19) Les États (tant les gouvernements des pays donateurs que des pays partenaires) sont les principaux responsables, en vertu du droit international, de la protection, du respect et de la réalisation des droits de la personne, y compris (entre autres) les droits à la liberté d'association, de réunion et d'expression, tel que mentionné dans les *Principes de Busan* et dans la déclaration du ministre au Mexique. Globalement, les organisations de la société civile portent un intérêt particulier à la protection de l'espace permettant d'exercer ces droits, à travers la mise en place d'un environnement propice qui favorise la réalisation complète des objectifs de développement des OSC. Ensemble, le MAÉCD, les gouvernements donateurs et les OSC peuvent faire en sorte de garantir qu'une perspective fondée sur les droits de la personne soit reflétée dans toutes les politiques et les pratiques canadiennes liées à l'APD. Le Canada devrait réaffirmer en particulier son leadership mondial sur les enjeux liés aux droits des femmes, en partenariat avec la société civile, en réaffirmant sa compréhension du rôle crucial que jouent les organisations de femmes au sein de la société civile, et la priorité qui devrait être accordée à la justice pour les femmes et aux droits des femmes dans la confirmation d'engagements et d'objectifs.

3.3 Les OSC en tant qu'acteurs de plein droit du développement, avec leurs propres principes et priorités

(20) Tel que souligné par le ministre au Mexique – et tel que reconnu lors de réunions et de forums antérieurs à Accra, Busan et Mexico, ainsi que dans les Principes d'Istanbul eux-mêmes – les OSC sont des acteurs du développement indépendants et de plein droit. Pour réaffirmer cette réalité, nous suggérons qu'une distinction plus claire soit faite, surtout dans les sections *But*, *Introduction* et *Principes et engagements*, entre les différents rôles, engagements, objectifs, principes directeurs et

⁵ Une meilleure reconnaissance des normes relatives aux droits de la personne donnerait aussi une importance plus grande à un principe clé des Principes d'Istanbul, soit le premier principe Greater recognition of human rights standards would also give greater prominencetour du respect et de la promotion des droits de la personne et de la justice sociale.

⁶ Voir les « Notes d'orientation » sous *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*, Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/FRA-121185349-JB8>

priorités qui informent, qui guident et qui sont pertinents pour la société civile et ceux qui guident le travail du MAÉCD en tant qu'entité gouvernementale. Par exemple, en tant que donateur, le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide*, le *Programme d'action d'Accra* et le *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*. Le *Partenariat de Busan* reconnaît les Principes d'Istanbul comme cadre principal qui sert à guider le travail de développement de la société civile et qui permet d'assurer leur imputabilité pour leurs propres pratiques de développement. Ces principes et ces engagements ont des implications différentes pour le MAÉCD et les OSC. La Politique de partenariat devrait donc faire une distinction plus claire entre les principes et les engagements qui guident la société civile, les éléments spécifiquement en lien avec la société civile dans les principes à l'intention des gouvernements et les principes qui sont complémentaires pour les deux entités. Ce faisant, la politique contribuera à générer des attentes plus précises quant aux rôles et aux contributions différentes, mais complémentaires, de la société civile et du MAÉCD dans le développement. La politique devrait accueillir favorablement la saine tension qui existe entre les gouvernements et la société civile, et qui peut favoriser des débats et des apprentissages importants et constructifs.

- (21) Les États et les OSC (et d'autres acteurs du développement) se sont engagés à respecter le Partenariat de Busan mentionné plus haut. Les OSC sont imputables envers les *Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC*. Le MAÉCD peut aider les OSC à concrétiser ces engagements en s'assurant que les principes directeurs pour les partenariats du MAÉCD avec la société civile permettent aux OSC de maximiser leur capacité à se conformer aux huit *Principes*. Le financement du MAÉCD devrait s'aligner sur et promouvoir ces principes, pour s'assurer qu'ils soient largement compris au sein du ministère et qu'ils soient reflétés dans les partenariats avec les OSC
- (22) Étant donné leur expertise spécifique et leurs partenariats de longue date avec les OSC du Sud, y compris dans des pays ou des secteurs qui ne sont pas prioritaires pour le MAÉCD, ainsi que leurs perspectives et contacts uniques sur le terrain, les OSC canadiennes peuvent souvent attirer l'attention sur des besoins émergents et opportuns dans des secteurs précis et sur l'analyse de contextes spécifiques. Comme le note la politique, « l'apport de la société civile au développement est complémentaire aux rôles et aux fonctions des gouvernements ». La Politique de partenariat ne devrait donc pas être dictée uniquement par les priorités du jour du MAÉCD. Elle devrait également permettre au MAÉCD de répondre aux priorités des OSC canadiennes et de leurs partenaires – priorités qui devraient quand même être en conformité avec l'objectif général de l'APD canadienne, mais qui ne seraient pas nécessairement alignées sur les priorités spécifiques et changeantes du MAÉCD.
- (23) En conformité avec l'idée selon laquelle les OSC sont des acteurs du développement indépendants et de plein droit, la politique devrait reconnaître l'expertise et la vaste expérience des OSC du Sud ainsi que les partenariats de confiance et de longue date que les OSC canadiennes ont établis avec elles. Souvent ce sont les OSC partenaires du Sud qui mettent en œuvre les programmes plutôt que les OSC canadiennes. Les partenariats Nord-Sud établis depuis longtemps entre les OSC survivent bien souvent aux changements de gouvernements, aux conflits politiques et à la répression, aux guerres et aux catastrophes naturelles, et ils devraient être perçus comme une ressource unique pour le MAÉCD et le Canada. Ces partenariats peuvent fournir au MAÉCD une compréhension approfondie et des perspectives à long terme sur des contextes spécifiques. Ils sont indispensables pour répondre de manière appropriée à des réalités complexes, y compris parce qu'ils permettent d'intégrer une « approche de développement » aux secours d'urgence et à l'aide humanitaire et, inversement, parce qu'ils favorisent une aide humanitaire efficace, lorsque nécessaire, dans le cadre d'initiatives

de développement à long terme. Ces partenariats de longue date peuvent permettre l'atteinte de résultats durables en matière de développement, résultats qui nécessitent du temps et qui ne pourraient pas être réalisés par le MAÉCD seul.

3.4 L'aide humanitaire a ses propres principes directeurs

- (24) Il est important de noter que les OSC qui travaillent dans le domaine des secours d'urgence et l'aide humanitaire sont fortement engagées dans la mise en œuvre des principes humanitaires. Dans sa version actuelle, le document fait référence aux partenariats entre OSC-MAÉCD dans ce domaine mais n'aborde pas la question de manière entièrement adéquate. Le travail humanitaire est guidé par des principes opérationnels particuliers qui sont différents de ceux qui guident les autres initiatives pour le développement.
- (25) Les OSC canadiennes impliquées dans le secteur humanitaire ont des décennies de connaissances et d'expertise au Canada et à l'étranger, et elles sont devenues des partenaires de confiance du MAÉCD. Nous demandons au MAÉCD de tirer profit de toute la richesse de cette expérience et d'adopter une approche plus formelle en matière d'engagement auprès de ces OSC, qui rende compte de l'approche du ministère par rapport à l'aide humanitaire et aux secours d'urgence. Par conséquent, nous proposons d'ajouter une nouvelle section dans la politique pour traiter de la nature unique des partenariats du MAÉCD avec les OSC qui oeuvrent dans les secteurs de l'aide humanitaire, des secours d'urgence et à d'autres niveaux du continuum de l'humanitaire.
- (26) Le MAÉCD devrait s'engager à renouveler ses relations, sa collaboration et ses communications avec les OSC humanitaires à travers le ministère, reconnaissant le continuum humanitaire et ses différents domaines de programmation. Cela permettra de soutenir la cohérence des politiques à travers le MAÉCD et de s'assurer que l'aide humanitaire est fournie à travers tout le continuum, y compris pour les secours, le redressement, la préparation aux situations d'urgence, la prévention, la réduction des risques de catastrophe et les efforts de développement à long terme.
- (27) La politique devrait inclure un engagement à assurer le plein respect et le soutien des efforts des partenaires pour fournir l'aide humanitaire à travers un financement opportun et réactif, sur la base de besoins humanitaires clairement identifiés, et en conformité avec les principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'action humanitaire indépendante qui sont essentiels pour garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et de leurs bénéficiaires. En fournissant de l'aide de manière neutre, les organisations envoient un signal à tous les acteurs d'un conflit que les actions des OSC humanitaires sont indépendantes de tout agenda politique ou militaire. De cette façon, les acteurs humanitaires peuvent accéder à des zones de conflit afin de fournir de l'aide tout en diminuant les risques de violence envers le personnel.
- (28) En ce qui concerne les principes qui guident les bonnes pratiques de l'action humanitaire, le MAÉCD devrait prioriser les initiatives d'apprentissage et de reddition de compte ainsi que des évaluations régulières des réponses internationales face aux crises humanitaires, y compris une évaluation de la performance des donateurs. Les occasions d'apprentissage, de réflexion et de reddition de compte sont essentielles pour une aide humanitaire efficace, surtout pour déterminer les délais et l'efficacité des mécanismes de financement actuels. Nous recommandons également une plus grande transparence en ce qui concerne le financement et les critères de sélection dans tout exercice d'évaluation.

4. Objectifs et actions

Dans cette section, nous proposons que l'objectif principal de la Politique de partenariat du MAÉCD soit la création d'un environnement propice pour les OSC canadiennes et du Sud, afin qu'elles puissent contribuer efficacement au développement. Pour y parvenir, nous recommandons l'ajout de trois nouveaux objectifs indépendants pour la politique en lien avec le dialogue sur les politiques, le financement et les cadres juridiques favorables. Nous proposons que la politique reconnaisse et soutienne les différents objectifs de l'engagement du public et la gamme d'activités que les OSC canadiennes mènent dans ce domaine – un travail qui permet de construire les bases d'un soutien populaire pour le développement international et qui favorise l'engagement social et personnel du public canadien. Nous recommandons que la politique ne limite pas les types de partenaires pour les OSC mais plutôt qu'elle soutienne les partenariats avec un plus large éventail d'acteurs du développement au Nord comme au Sud.

4.1 La mise en place d'un environnement propice pour la société civile comme objectif général

(29) La Politique de partenariat avec la société civile du MAÉCD devrait réitérer le fait qu'un environnement propice est indispensable pour que les organisations de la société civile puissent réaliser leur plein potentiel en tant qu'acteurs de développement et qu'ils puissent jouer leurs multiples rôles de manière efficace, au Canada et à l'étranger. L'objectif principal de la politique, par conséquent, devrait être de mettre en place un environnement (il s'agit présentement de l'objectif 2) pour créer les conditions permettant aux OSC d'être des acteurs aussi efficaces que possible dans la coopération au développement, l'aide humanitaire, l'engagement du public et le dialogue sur les politiques, en se basant sur les expériences et les leçons tirées du leadership du Canada dans la Communauté des démocraties et d'autres forums similaires. Nous proposons donc que l'objectif premier et général de la politique soit de favoriser un environnement propice afin que les organisations de la société civile puissent travailler efficacement et de manière indépendante – au Canada et dans les pays du Sud. Aux fins de la présente politique, l'environnement propice devrait être compris comme incluant trois éléments : des occasions fréquentes et institutionnalisées de dialogue entre le gouvernement et la société civile; des mécanismes de financement divers, flexibles et réactifs pour les OSC; et des cadres juridiques et réglementaires qui facilitent la mise en place d'un environnement propice pour la société civile.

4.2 Inclusion d'objectifs distincts pour le dialogue sur les politiques, les mécanismes de financement et les cadres juridiques favorables

(30) Dans la déclaration d'avril 2014 mentionnée plus haut, le ministre Paradis notait que « le Canada est convaincu que les donateurs ont la responsabilité de promouvoir un environnement propice à la société civile. À cette fin, le Canada a l'intention de fournir des occasions de financement prévisibles, équitables et transparentes par le truchement de différentes modalités qui soutiennent les divers rôles de la société civile, et de promouvoir un dialogue multipartite pour alimenter et promouvoir la diversité des perspectives et des approches. » Afin que cet engagement soit mieux reflété, nous recommandons que la section sur les Objectifs, dans la Politique de partenariat, soit élargie pour inclure trois objectifs indépendants supplémentaires – un sur le dialogue ouvert et régulier entre le MAÉCD et la société civile, un sur le financement, et un troisième sur les cadres juridiques favorables. Dans sa version actuelle, l'ébauche fait référence à ces aspects dans un certain nombre d'objectifs mais pas en tant qu'objectifs en soi et sans fournir de précisions sur les engagements spécifiques contenus dans la déclaration du ministre au Mexique. Nous croyons qu'il s'agit là d'éléments

essentiels pour tout partenariat entre le MAÉCD et la société civile qui devraient être consolidés en tant qu'objectifs clairs de la politique de partenariat.

4.2.1 Un dialogue régulier et institutionnalisé entre le MAÉCD, la société civile et les autres parties prenantes

(31) Un dialogue régulier, significatif et institutionnalisé entre la société civile et le MAÉCD est essentiel à l'établissement d'un environnement caractérisé par le respect et l'imputabilité mutuels, et pour garantir que les OSC canadiennes puissent contribuer pleinement à des politiques et des programmes de développement, d'aide humanitaire et d'engagement du public éclairés et fondés sur des preuves. Même s'il en est fait mention dans l'ébauche de la politique, un engagement ferme envers des échanges substantiels – de connaissances, d'expertise et de perspectives sur la pratique du développement et les politiques connexes – n'apparaît pas en tant qu'objectif distinct. En raison de leur fonction cruciale, nous proposons que les occasions de dialogues significatifs, réguliers et prévisibles entre le MAÉCD et la société civile soient un objectif explicite de cette politique de partenariat et que le dialogue soit perçu comme un élément essentiel d'un partenariat efficace entre le MAÉCD et les OSC. Des occasions de dialogue routinières devraient faire partie du plan de mise en œuvre de la politique (voir paragraphe 42) et devraient inclure des dialogues entre le MAÉCD et les OSC tant au Canada que dans les pays partenaires bénéficiaires. La politique devrait aussi énoncer quelques principes de base et les meilleures pratiques pour la tenue de dialogues sur les politiques, tel que décrit dans la leçon 5 du rapport du CAD intitulé *Partenariats avec la société civile : 12 leçons tirées des examens par les pairs du CAD*.⁷

(32) Dans le même esprit, le dialogue multipartite (comprenant le secteur privé, les instituts de recherche, les universitaires et d'autres acteurs du développement) sera nécessaire si le MAÉCD souhaite parvenir à une approche pancanadienne pour l'aide au développement et la durabilité dans ses initiatives. La diversité de la société civile devrait être bien représentée au sein de ces dialogues multipartites et le MAÉCD devrait tirer profit de l'existence de plateformes représentant les OSC afin de coordonner les consultations et les dialogues.

4.2.2 Des mécanismes de financement divers, prévisibles et réactifs

(33) L'engagement du ministre envers des modalités de financement multiples (cité au paragraphe 30, plus haut) est aussi important que son engagement envers le dialogue MAÉCD-société civile, et devrait se refléter explicitement dans les objectifs de la politique de partenariat et dans le plan de mise en œuvre (voir paragraphe 42, plus bas). Un financement spécifique et réservé sera nécessaire pour parvenir à mettre en œuvre efficacement les objectifs de la politique. Sans ressources adéquates et sans mécanismes de financement adaptés aux rôles, aux capacités et aux besoins spécifiques des organisations de différentes tailles et de différents types (comme mentionné dans la section 2, plus haut), la politique ne pourra pas soutenir efficacement les contributions nombreuses et variées que les OSC peuvent faire pour supporter les efforts du Canada pour le développement. Présentement, l'ébauche de la politique ne fait aucune mention de mécanismes de financement

⁷ Cette proposition d'un objectif spécifique sur le dialogue régulier est en lien avec la *Leçon 5 : Assurer un dialogue sur les politiques constructif* dans *Partenariats avec la société civile : 12 leçons tirées des examens par les pairs du CAD*, OCDE, 2012, cité dans la deuxième note de bas de page (en anglais seulement). Il est écrit (traduction libre): "Les membres du CAD reconnaissent la valeur ajoutée du dialogue et de la consultation avec les OSC sur les politiques et les approches pour la coopération au développement, sur la cohérence des politiques pour le développement et sur des enjeux spécifiques sur lesquels se spécialisent les OSC comme l'égalité des sexes et le renforcement des capacités des femmes, l'environnement, le changement climatique et les droits de la personne. »

spécifiques pour soutenir des partenariats efficaces entre les OSC et les MAÉCD, et il n'y a pas non plus d'objectif distinct consacré à la question du financement.

(34) Un éventail de mécanismes de financement variés devrait être identifié en consultation avec les OSC. En se basant sur l'expérience des OSC, les meilleures pratiques et les leçons apprises, le MAÉCD peut déterminer quels mécanismes sont les plus efficaces et dans quelles circonstances. Chaque mécanisme de financement fonctionne, affecte les partenaires du Sud et touche les OSC canadiennes différemment. Il est important pour le MAÉCD de développer une série de mécanismes de financement permanents pour soutenir la diversité des OSC, y compris les petites et moyennes organisations. Ces mécanismes devraient prioriser le financement à long terme et la capacité des OSC canadiennes à répondre aux besoins de leurs partenaires, et viser l'équilibre entre la transparence et l'équité d'un côté, et l'efficacité et l'efficience de l'autre. Ils devraient offrir diverses modalités de financement pour les OSC partenaires de confiance et de longue date, ayant fait leurs preuves, ainsi que pour les nouveaux acteurs dans le secteur. Ils devraient s'inspirer des bonnes pratiques de financement actuelles et passées au sein du MAÉCD et être guidés par les analyses menées par le CAD de l'OCDE, entre autres. La leçon 7 du document du CAD intitulé *Partenariats avec la société civile* décrit plusieurs types de mécanismes de financement que le MAÉCD devrait considérer : les accords-cadres pluriannuels, le financement de base, le financement de projets, les appels de proposition, les mécanismes de cofinancement et le financement commun des donateurs.

(35) Cette politique devrait inclure un objectif spécifique dans lequel le MAÉCD s'engage à établir un cadre de financement accessible publiquement dans un délai d'un an suivant l'adoption de la politique. Ce cadre devrait être développé en consultation avec la société civile et devrait établir un lien explicite entre les mécanismes de financement et les différentes capacités et priorités, tant des OSC canadiennes que de celles du Sud, et les différents rôles que jouent les OSC. Un élément central de cet objectif devrait être la reconnaissance du soutien institutionnel ou de base pour bâtir les capacités des OSC, comme point essentiel d'une stratégie cohérente pour renforcer les rôles et l'impact des OSC – et pour soutenir le développement durable et novateur. Le Canada a joué, et continue de jouer, un rôle important pour soutenir la capacité et la qualité de la société civile au Canada et dans les pays en développement.

4.2.3 Les cadres politiques et juridiques qui favorisent la participation des OSC dans le développement

(36) Au cours des dernières années, comme l'a noté le ministre dans sa déclaration au Mexique, un nombre croissant de gouvernements ont mis en place des lois et des politiques qui restreignent ou empêchent l'exercice des libertés et des droits fondamentaux qui sont essentiels pour favoriser une société civile dynamique et forte, notamment les libertés d'association, de réunion et d'expression. Pour de nombreuses OSC du Sud, la capacité à obtenir du financement étranger a également été restreinte et leurs domaines d'action, limités. Dans ces situations, la « règle de droit » contribue en fait à créer un environnement défavorable pour les OSC. Afin que la société civile puisse s'épanouir, il faut une règle de droit qui protège et favorise ces libertés et ces droits fondamentaux, y compris le droit de rechercher, recevoir et utiliser des ressources. Pour appuyer la réalisation de cet objectif, le Canada devrait continuer à soutenir les efforts diplomatiques visant à contrer les lois et les politiques restrictives ou punitives qui ciblent la société civile à travers sa participation au Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile au sein de la Communauté des démocraties. Il devrait aussi continuer à soutenir les efforts pour la mise en place de normes à travers l'Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC et l'environnement propice, ainsi que des rapporteurs spéciaux des Nations Unies, et il devrait faire la promotion de mesures directes pour soutenir et renforcer la société civile dans les pays en développement.

- (37) Au Canada, une Politique de partenariat forte permettra de favoriser un environnement propice pour les OSC canadiennes de développement et d'aide humanitaire. Par exemple, le MAÉCD pourrait soutenir et faciliter le dialogue avec d'autres ministères et agences, en particulier Finances Canada et l'Agence du revenu du Canada, concernant des lois et des politiques existantes et nouvelles qui pourraient nuire à la capacité et à l'efficacité des OSC de développement et de l'humanitaire de réaliser leur plein potentiel. La Politique de partenariat devrait faire mention de tous ces efforts pour favoriser un environnement propice.

4.3 S'engager auprès d'un éventail de parties prenantes clés dans le développement

- (38) Dans sa version actuelle, l'objectif 7 de l'ébauche de la politique met l'emphase exclusivement sur les partenariats avec le secteur privé, une priorité actuelle pour le gouvernement et un partenaire important dans plusieurs initiatives. Mais le secteur privé ne devrait pas être le seul visé pour des partenariats durables pour le développement, car cela équivaut à ignorer plusieurs autres types de partenariats qui sont aussi, sinon plus importants encore pour le travail des OSC, et qui contribuent à la réalisation de résultats de développement à long terme. Les partenariats des OSC dans les pays en développement vont bien au-delà du seul secteur privé et impliquent notamment les agences multilatérales, d'autres organes intergouvernementaux, des organisations internationales, des institutions nationales et des paliers de gouvernement variés. Pour être plus complète, la politique devrait reconnaître ce large éventail de partenariats pour le développement, des partenariats qui devraient tous être également encouragés et imputables pour leurs résultats de développement. L'objectif visant le « partenariat efficace » dans cette ébauche de la politique devrait donc être élargi pour refléter toute la gamme des partenariats pour le développement des OSC et devrait souligner l'importance des résultats de développement pour tous les partenariats avec les OSC soutenus par le MAÉCD.

4.4 L'engagement du public sert de multiples fins

- (39) L'engagement du public est un élément fondamental du programme de développement international du Canada. Il ne serait pas possible sans l'appui et l'engagement indéfectibles des Canadiens qui se préoccupent du développement international et de la coopération internationale, et sans l'espace politique et social nécessaire pour que les OSC puissent participer à cet important dialogue avec le public canadien. Le fait que près des trois quarts des Canadiens (72 %) s'entendent pour dire que le gouvernement du Canada devrait soutenir la sensibilisation du public au sujet des enjeux de pauvreté mondiale et que 79 % croient qu'il est important pour les jeunes, en particulier, d'en apprendre davantage sur ces enjeux, illustre bien le très large appui de la population pour le développement international au Canada.⁸ Les Canadiens ont été impliqués et touchés par l'engagement du public dont le processus transformateur a des répercussions profondes : au niveau individuel, en influençant la vie des gens à travers leur travail, en tant que volontaires, consommateurs ou donateurs; au niveau organisationnel, en permettant de rejoindre un public plus large, à travers la défense des intérêts sur des enjeux précis, et à travers les initiatives pour lever des fonds; et au niveau global en contribuant à la sensibilisation et l'engagement des citoyens canadiens envers l'objectif fondamental de réduction de la pauvreté. À travers les programmes d'engagement du public, des Canadiens informés et engagés aident à influencer le développement des politiques nationales et à favoriser des changements positifs au Canada et à travers le monde.

⁸ *L'engagement canadien pour éliminer la pauvreté dans le monde : Rapport des résultats*, Réseau de coordination des conseils et Vision Critical, 2012, http://www.aqoci.qc.ca/IMG/pdf/rcc_sondage_pauvreteglobal_rapport-2.pdf.

- (40) Un objectif central du travail d'engagement du public des OSC est de développer chez les Canadiens le sentiment d'être des citoyens du monde, et de favoriser la contribution du public à la coopération pour le développement, au discours public et au dialogue sur les politiques concernant les enjeux internationaux actuels et le rôle du Canada dans le monde - et, plus particulièrement, dans le développement et la coopération internationale. L'engagement du public sert aussi à célébrer le travail important accompli par les Canadiens et à encourager les gens à réfléchir à l'importance de la coopération internationale.
- (41) Le Conseil et ses membres accueillent favorablement les objectifs de l'ébauche de la politique de partenariat visant à « mobiliser les Canadiens ». L'engagement du public est un élément important et de longue date du développement international et de la coopération qui a reçu moins de financement et d'attention de la part de l'ACDI/MAÉCD au cours des dernières années. Nous sommes encouragés par l'inclusion de l'engagement du public dans les récents appels de propositions du MAÉCD. Pour construire sur ce nouvel élan et sur notre suggestion d'ajouter un rôle distinct pour l'engagement du public sous *Qu'est-ce que la société civile ?* (voir paragraphe 14, plus haut), nous proposons que l'objectif 8 soit révisé pour refléter toute la gamme des fins pour lesquelles les OSC utilisent l'engagement du public canadien, la grande variété des activités qu'elles entreprennent et le rôle essentiel que joue l'engagement du public dans le secteur.⁹ Dans sa version actuelle, l'ébauche dit implicitement que les OSC mobilisent le public principalement pour lever des fonds ou pour générer un appui à l'APD du Canada. Bien que ces deux éléments figurent parmi les résultats potentiels, les objectifs et les activités des OSC dans la sphère de l'engagement du public sont beaucoup plus larges et comprennent notamment la sensibilisation, le changement des attitudes, la défense des intérêts, le renforcement des capacités des groupes en tant que citoyens mondiaux, l'action bénévole et le recrutement de volontaires, et la participation au dialogue sur les politiques. Cette politique devrait adopter une interprétation plus large de l'engagement du public et devrait s'engager à développer un cadre politique pour l'engagement du public, et la mise en œuvre des mécanismes de financement correspondants pour toute la gamme des activités d'engagement du public (voir aussi le paragraphe 34 sur le financement).

5. La mise en oeuvre de la politique

Dans cette partie, le CCCI propose d'ajouter une nouvelle section importante à la politique pour indiquer comment la politique sera mise en oeuvre et intégrée au sein du MAÉCD dans son ensemble, et quels seront les mécanismes de révision périodiques.

- (42) Pour être crédible, et pour répondre pleinement à la recommandation de l'examen par les pairs du CAD de l'OCDE (note de bas de page 2), nous recommandons fortement que la politique énonce les éléments clés du plan d'action détaillé que le gouvernement utilisera pour mettre en œuvre la politique, et que le gouvernement s'engage à développer ce plan détaillé dans un délai de quatre mois suivant l'adoption de la politique. Ce plan d'action devrait établir des objectifs clairs et mesurables pour les partenariats du MAÉCD avec les OSC, en conformité avec la politique. Il devrait établir les mécanismes départementaux qui garantiront que les partenariats avec la société civile seront considérés comme une composante intégrale de la programmation du MAÉCD, mettant à

⁹ Tout comme l'objectif proposé sur le dialogue régulier entre le MAÉCD et la société civile, cette proposition est conforme à la « Leçon 3 : Promouvoir et soutenir la sensibilisation du public », dans *Partenariats avec la société civile : 12 leçons tirées des examens par les pairs du CAD, OCDE, 2012, cité dans la deuxième note de bas de page* (en anglais seulement).

profit les occasions offertes par la fusion de l'ACDI avec les Affaires étrangères et le Commerce international. Il devra mentionner le cadre de financement (voir section 4.2.2) qui établira une série de voies de financement à travers lesquelles les partenariats seront soutenus et devrait identifier des niveaux de financement indicatifs pour sa mise en œuvre. Finalement, la politique devrait faire référence directement aux dispositions pour l'examen périodique de ce plan d'action, en collaboration avec les OSC.

6. Conclusion

(43) Ultiment, cette Politique de partenariat vise la création d'un partenariat durable et à long terme entre le gouvernement canadien et la société civile au Canada et à l'étranger. Un tel partenariat doit trouver un équilibre entre la nécessité de répondre aux besoins et aux priorités du gouvernement et celle de répondre aux besoins de la société civile. Cela veut dire créer les conditions pour qu'un tel partenariat permette à la société civile canadienne et à ses partenaires à travers le monde de réaliser leur plein potentiel, et de maximiser leur contribution en faveur du développement et de l'éradication de la pauvreté. Nous croyons qu'une telle politique a le potentiel d'établir un modèle d'excellence pour les partenariats entre gouvernements et OSC et pourrait rétablir solidement la place des OSC canadiennes en tant que leaders mondiaux dans la coopération pour le développement international. Les recommandations contenues dans cette soumission sont destinées à renforcer la politique pour parvenir à cette fin. Le CCCI et ses membres se réjouissent à l'avance de pouvoir poursuivre le dialogue avec le MAÉCD au cours du processus de finalisation de la politique et lors de sa mise en œuvre.